

Textiles.—L'approvisionnement total de textiles au Canada, même s'il est un peu plus considérable en 1946 qu'en 1945, est encore insuffisant. Il reste toujours difficile d'importer suffisamment de tissus de coton larges et les filés serrés de coton importé sont également rares. La production domestique de filés et tissus de coton est réduite par les différends industriels qui nuisent aussi à la production de la rayonne. La production de certains tissus de rayonne est limitée, de plus, par les importations insuffisantes de filés fibreux. Dans le cas de la laine, le principal obstacle est la pénurie de laine à peignes (particulièrement de mérine) et l'approvisionnement de tissus et de filés en laine peignée n'est pas tout à fait suffisant.

Plusieurs des ententes sur l'approvisionnement en temps de guerre prennent fin en 1946. Au début de l'année, le soin d'obtenir des allocations de tissus et filés de laine, antérieurement achetés en partie par la Commission canadienne de la laine, est laissé de nouveau aux importateurs particuliers. Vers la fin de 1946, les Etats-Unis annoncent la terminaison du contingentement en ce qui concerne l'exportation de tissus et filés de coton.

Production dirigée.—En raison de l'insuffisance prolongée des approvisionnements de tissus et filés en 1946, la commission continue ses directives de production afin d'assurer la plus forte production possible de vêtements essentiels. Les articles soumis aux directives durant l'année comprennent les complets et les chemises d'hommes, les vêtements de travail, la plupart des vêtements d'enfants, la lingerie de femmes, les sous-vêtements de laine et la bonneterie d'hommes, de femmes et d'enfants. De plus, les directives de production visent les manteaux d'hommes durant la deuxième partie de l'année, soit la saison de production intense. Les directives sur les vêtements d'extérieur tricotés pour adultes et sur les bas de travail pour hommes sont abolies le 1er mars et le 1er avril, respectivement, tandis que le programme des robes de rayonne pour femmes se termine à la fin de juin.

Le programme de directives continué en 1946 est plus souple et moins catégorique que celui de 1945. Dans le cas des articles de laine et de laine peignée, le rouage est simplifié par l'abolition "des approbations d'achats de tissus" en vertu desquelles les fabricants de vêtements sujets aux directives recevaient leurs approvisionnements de laine et de laine peignée. La fourniture d'étoffes aux fabricants se continue d'après les modalités générales adoptées lorsque le régime des approbations était en vigueur.

Les directives sur les vêtements de rayonne sont modifiées durant la deuxième partie de l'année et les directives sur les robes sont interrompues. Les directives sur la lingerie, les vêtements d'enfants et les tissus à doublure sont maintenus en ce qui concerne le métrage total mais les dispositions relatives de la distribution sont quelque peu relâchées.

La production dirigée des vêtements de laine est généralement bonne et celle de la rayonne est raisonnablement satisfaisante. La production de vêtements tissés de coton, particulièrement les chemises de qualité pour hommes, est restreinte par la pénurie des tissus et par les différends ouvriers, et les approvisionnements insuffisants de tissus serrés de coton restreignent la production de sous-vêtements tricotés.

De meilleurs approvisionnements de lainages et de tissus de rayonne à la fin de 1946 permettent l'abolition de la plupart des directives. Les fabricants de vêtements sont prévenus de continuer à suivre en 1947 la ligne de conduite de l'année précédente quant à la production et la distribution. Les directives sur les vêtements fabriqués de tissus tricotés de coton sont aussi discontinuées en raison